

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2020

Présents : AUCLAIR Daniel, CLERC Jean-Philippe, FEBVRE Pascal, FORTIN Jean-Etienne, GAUTHERON Raphaël, GUERIN Arnaud, IMBERT Amandine, MAITRE Jean-Louis, PROST Mireille, SIMMEN Anaïs, JOBEZ Lucie, GRAPPE Pascal, ROY Colette

Excusée : Catherine ZANCHI

Absente : BERTHOUZE Aurélie

Secrétaire de séance : GUERIN Arnaud

Après avoir rappelé l'assassinat barbare dont a été victime Samuel Paty et après avoir rappelé les valeurs républicaines et particulièrement celles de la laïcité, le rejet des extrémismes et de l'intolérance, Monsieur le Maire propose de faire une minute de silence en hommage à Samuel Paty.

Un temps est ensuite pris pour faire une information sur la situation COVID 19. Il redit toute l'importance de rappeler, inciter, informer et faire prendre conscience individuellement des risques, pour soi-même, pour les proches, pour tous les autres et plus particulièrement les personnes âgées ou à risques ou fragilisées.

Il demande aussi qu'une pensée particulière aille aux soignants qui souffrent d'un surcroît de travail et qui, si nous ne prenons pas plus de précautions, seront débordés par notre inconséquence.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant la délibération sur le transfert de la contribution au budget du SDIS des communes à la CCBHS (documents envoyés avant la réunion) et demande achat parcelle à la ZA

L'ordre du jour tel que présenté et modifié est accepté

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 18 septembre 2020
- 3 Relevé de décisions
- 4 Compte-rendu des réunions
- 5 Destination des coupes de l'année 2021
- 6 Taxe d'aménagement
- 7 Délibération budgétaire travaux SIDEC
- 8 Transfert de la contribution au budget du SDIS
- 9 Convention pour utilisation de la plateforme actes
- 10 Questionnaire Natura 2000
- 11 Demande implantation pylône téléphonique
- 12 Demande achat parcelle à la ZA
- 13 Présentation premier devis travaux étang Curtil Chaffin
- 14 Préparation bulletin municipal
- 15 Travail sur les priorités communales
- 16 Point sur les travaux
- 17 Demande de subvention
- 18 Urbanisme
- 19 Questions diverses

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

2) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 23 octobre 2020

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

3) REVUE DES DECISIONS

4) COMPTE RENDU DES REUNIONS

Mr le Maire explique que toutes les réunions de commissions de la communauté de communes ont été des réunions d'installations et que les quelques décisions qui en sont sorties ont été passées en conseil communautaire. Il n'y aura donc pas de compte rendu de chaque commission, les commentaires seront faits à travers le CR du conseil communautaire. Il souligne toutefois que les membres des commissions sont très nombreux, entre 25 et 45 ce qui nécessite un travail en sous-commission. Il précise aussi que conformément à la demande du président, l'animation des réunions a été revue pour qu'elle soit plus participative.

21/09/2020 : réunion CLECT

22/09/2020 : réunion commission tourisme

22/09/2020 : réunion coin nature

Cette réunion était faite pour reprendre en main le dossier et redéfinir les objectifs du coin nature et les attendus.

23/09/2020 réunion enfance jeunesse

24/09/2020 : élections Pays Lédonien

Président : Claude Brocard Président de la communauté d'agglomération, 1^{er} Vice-Président : Jean Louis Maître Président de la CC Bresse Haute Seille, 2^{ème} VP Christian Buchot Président de la CC Porte du Jura, 3^{ème} VP Franck Steyaert Terre d'émeraude. Les membres du bureau sont Gaëtan Aymonier (Terre d'Émeraude), Michel Fischer (ECLA), Brigitte Monnet (Porte du Jura), Philippe Prost (Président Terre d'émeraude), Stéphane Lamberger (CC Bresse Haute Seille), Willy Bourgeois (ECLA)

29/09/2020 : commission développement économique

30/09/2020 : COPIL EPAGE

Reprise de contact avec les nouveaux élus. Présentation de l'état d'avancement de la procédure. Décisions sur la suite à donner et calendrier des échéances à venir

6/10/2020 : commission Sport

7/10/2020 : commission finance

8/10/2020 : conseil communautaire

Le compte rendu sera affiché sur les panneaux, en ligne sur le site de la CCBHS <https://www.bressehauteseille.fr/lesprocesverbaux>

12/10/2020 : commission aménagement du territoire

13/10/2020 : réunion sur la montée en débit avec Orange

14/10/2020 : commission culture

15/10/2020 : commission voirie

16/10/2020 : Assemblée générale de l'AMJ

Assemblée spéciale puisqu'en visioconférence. Elle était destinée à l'élection à la présidence et au renouvellement du bureau et du CA. Sandrine Gauthier-Pacoud Maire de Mesnois a été élue Présidente. A la suite de la réunion du conseil d'administration, Jean-Louis Maître est élu secrétaire général, Dominique Bonnet, maire de Poligny est élu Vice-Président en charge des relations avec l'intercommunalité, Christian Bretin Maire de Cousance est Vice-Président en charge de la formation, Michel BLASER Maire de Maisod est élu Trésorier, et 3 membres ; Chantal Martin Maire de Ardon, Evelyne Conte Maire de Supt, Chantal Torck Maire de Chaussin.

20/10/2020 : réunion coin nature

Cette deuxième réunion a permis de redéfinir les cheminements et les espaces dédiés ainsi que les positionnements des différentes plantations. De trouver des porteurs de mini projets qui intègrent plus de personnes enfants, habitants et autres structures d'accueils et de soutien.

Nous sommes toujours en attente des résultats de l'étude loi sur l'eau et des résultats des analyses qui avaient été demandées. Floriane Karas du CPIE mettra en forme les différentes propositions pour que nous ayons un projet définitivement approuvé.

5) DESTINATION DES COUPES DE L'ANNEE 2021

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF présente pour l'année 2019, l'état d'assiette des coupes résumé dans le tableau suivant :

Proposition des coupes pour l'exercice 2021			
Parcelle / Unité de Gestion	Surface	Type de coupe	Observations
3_af	10.07	Amélioration	chauffage
1_af	14.19	Amélioration	Futaie
16_af	1.33	Amélioration	Taillis-futaie
45r	7.38	Rase	Taillis

Monsieur le Maire propose

- D'approuver l'état d'assiette des coupes 2021 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent,
 - De destiner le produit des coupes des parcelles... 1af-3af-16af-45r... à l'affouage,
 - Que la coupe rase se trouve au grand bois

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	1af-3af-16af-45r	

Délibération N° 1/23/10/2020	Date : 23/10/2020
Vu les explications données Vu les éléments présentés	Le conseil municipal après avoir pris connaissance des différents éléments donne un avis favorable à la présentation de l'ONF et mandat Mr le Maire pour faire exécuter les travaux et réaliser tous les actes qui en découlent

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

6) TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire explique que chaque année il est possible de modifier le taux ou les exonérations facultatives fixées par le conseil municipal concernant la taxe d'aménagement.

Les opérations d'aménagement et les constructions soumises à autorisation d'urbanisme donnent lieu au paiement d'une taxe. Celle-ci vise à doter les collectivités d'un régime de contributions regroupées et d'une taxe plus équitable, à rendement constant répondant à la satisfaction des besoins en équipements publics. Cette taxe est instaurée depuis 2012 et elle est venue en remplacement des autres taxes existantes PRE, PVR...

Mr le Maire présente les délibérations qui avaient été prises à ce sujet. Rappelle que le taux fixé par la commune est de 1 % de la valeur par mètre carré de la surface fixée à 660 €.

Il remet les documents aux conseillers pour qu'ils puissent en prendre connaissance et propose de mettre en délibération au conseil du 20 novembre 2020.

7) MODIFICATIVE BUDGETAIRE TRAVAUX SIDE C **Budget communal**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de transférer les crédits de l'article 238 « Avances au Sidec » à l'article 2152 « Travaux de voirie » pour la somme de 194 000 €.

En effet, lors de la confection du budget principal, il avait été prévu que les factures de travaux de voirie seraient réglées au SIDE C sous forme d'avance or la commune a reçu une première facture d'Eiffage en direct.

Budget assainissement

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'ouvrir des crédits à l'article 66112 afin de passer les ICNE « Intérêts courrus non échus » pour la somme de 490 €. Cette ouverture de crédit est compensée par une ouverture de crédits à l'article 70611 « Redevance assainissement collectif » pour la somme de 490 €.

Délibération N° 2/23/10/2020	Date : 23/10/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les propositions modificatives budgétaires concernant le SIDE C au budget général et les ICNE au budget assainissement

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

Depuis la réunion du conseil municipal, Monsieur le Trésorier nous a indiqué qu'il n'y avait pas besoin de délibération modificative budgétaire pour cette opération.

8) TRANSFERT DE LA CONTRIBUTION AU SDIS

Monsieur le Maire explique que les services d'incendie et de secours (SDIS) sont financés par les contributions du département et des communes du territoire selon les règles de calculs comprenant plusieurs indicateurs tels que le nombre d'habitants, la présence ou non de services de secours sur le territoire, le potentiel fiscal et ou financier de chaque commune. Ces éléments expliquent que la contribution par habitant est différente d'un territoire à l'autre, d'une commune à l'autre même sur un même EPCI.

Sur le département du JURA, seules les communautés de communes « station des Rousses » et « Bresse Haute Seille » n'ont à ce jour pas transféré le versement de cette contribution de leurs communes membres vers leur EPCI. Ce transfert se fera bien entendu ans le cadre de la CLECT et sera ensuite intégré dans les attributions de compensation. De ce fait la contribution au SDIS sera versée en une seule fois par la CCBHS et le paiement des communes en étant intégré aux allocations compensatrices ne nécessitera pas d'écritures.

Lors de sa séance du 8 octobre 2020 le conseil communautaire a décidé de transférer la contribution SDIS des communes à la CCBHS.

Délibération N° 3/23/10/2020	Date : 23/10/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la proposition de transfert de la contribution SDIS à la communauté de communes après présentation à la CLECT et mandate Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

9) CONVENTION POUR UTILISATION DE LA PLATEFORME ACTES

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune a la possibilité de dématérialiser les échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités locales. Les objectifs de la dématérialisation sont pour les collectivités locales l'accélération des échanges avec la Préfecture, et la réception quasi immédiate de l'accusé de réception aux actes transmis, la réduction des coûts postaux, d'édition, liés à l'envoi des actes, l'intégration du contrôle de légalité dans une chaîne de dématérialisation complète et ininterrompue (en lien avec la dématérialisation de la production des actes, la dématérialisation de l'achat public, la dématérialisation de la chaîne comptable et financière).

Il propose de signer la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Commenailles et propose de retenir la plateforme « BL Echanges Sécurisés » (Berger Levraut et le Sidec).

Délibération N° 4/23/10/2020	Date : 23/10/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la convention pour la plateforme BL échanges sécurisés et mandate Monsieur le Maire pour signer celle-ci.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

10) QUESTIONNAIRE NATURA 2000

Monsieur le Maire explique que le CPIE dans le cadre de sa délégation d'animation technique de Natura 2000 souhaite que l'ensemble du conseil réponde à un questionnaire afin de pouvoir apporter les meilleures informations possibles à l'ensemble du conseil.

Il présente les 7 questions et note les réponses pour les transmettre au CPIE :

- Connaissez-vous le dispositif Natura 2000 ?
- Savez-vous qu'un site Natura 2000 existe sur le territoire communal ?
- Savez-vous que certaines actions sont soumises à autorisation après une évaluation des incidences ?
- Pensez-vous qu'il est nécessaire de faire une communication autour du dispositif Natura 2000 au sein de la commune ?
- Accepteriez-vous de regrouper les animations avec d'autres communes ?

11) DEMANDE IMPLANTATION PYLONE TELEPHONIQUE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 28 août 2020 il avait présenté un projet d'implantation d'un pylône Free. Il avait détaillé les différents éléments exposés par la société à savoir l'obligation de couverture qu'a cette société, la hauteur du pylône qui sera de 42 m car la liaison inter pylône sera en hertzien, le besoin d'être sur un point haut de la commune et de ne pas être trop éloigné d'une alimentation EDF. Les négociations sur les prix de location seront définies si l'avant-projet est validé. 4 propositions d'implantation avaient été faites. Deux avaient été retenues en bordure de forêt communale : en premier lieu sur le chemin blanc qui relie le Bois Touffu à la Rue de la Fromagerie et l'autre Rue des Piochys en sortie de Commenailles. Les deux autres emplacements avaient été rejetés : celui qui était proche de l'étang Guillaume pour raison environnementale et celui qui était situé dans la parcelle de bois entre la Rue du Bois Touffu, la Rue du Champ de Foire et la Rue des Champs Loyon pour préserver cette parcelle qui peut être destinée à de futurs aménagements. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, avait donné un accord pour l'implantation d'un pylône de téléphonie FREE sur les deux lieux proposés.

Aujourd'hui la société FREE fait une demande sur un autre lieu situé dans le bois communal à l'entrée de commenailles avant la rue Sarrazin côté gauche en venant de Commenailles.

Par ailleurs Monsieur le Maire informe que dans le cadre du plan national de réduction des zones Blanches ou Grises la commune a été retenue en priorité 2 pour l'installation d'un pylône multi opérateurs qui devrait permettre à FREE, SFR et Bouygues de s'installer sur le même pylône.

Il va de soit que cette solution serait à privilégier car elle permettrait de disposer de tous les opérateurs sans avoir pléthore d'émetteur. Monsieur le Maire attend une réponse des services de la préfecture pour savoir si FREE est l'opérateur désigné pour la construction de cet ouvrage.

Il propose donc de ne pas faire de réponse à cet opérateur avant d'avoir la réponse de la Préfecture mais il propose de se positionner quand même par rapport à la localisation qui pourrait entrer dans le champ des possibles pour l'opération menée par la préfecture.

12) DEMANDE ACHAT PARCELLE A LA ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire Informe qu'il a eu une demande d'achat de la parcelle restante à la ZA à proximité de celle achetée par Mr Tournier et en face de la société Tissot.

D'autre part bien qu'à ce jour la compétence économique soit du ressort de la Communauté de Communes c'est la commune en tant que propriétaire des terrains qui fera la vente. Le prix de vente de cette parcelle est de 1.5€ le m².

Délibération N° 5/23/10/2020	Date : 23/10/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré décide de vendre la parcelle libre de la ZA à la société Morgan TP au prix de 1.5 € le M2 et mandate Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches et actes nécessaires

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

13) PRESENTATION PREMIERS DEVIS REFECTION ETANG

Monsieur le Maire explique que l'association de pêche « Curtil Chaffin » demande, depuis quelque temps, la réfection des berges de l'étang au motif que les berges s'effondrent et que c'est dangereux aussi bien pour les pêcheurs que pour les promeneurs.

Il rappelle qu'avec quelques conseillers un tour de l'étang avait été fait pour constater l'ampleur de la réalité.

Suite à cette réunion il avait été demandé à Monsieur Daniel Auclair de prendre en main ce dossier. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre Monsieur Auclair, des conseillers intéressés par le sujet et des membres de l'association de pêche.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Auclair pour donner des explications sur ces différentes rencontres. Il apparaît que lors de la création de l'étang et des derniers travaux de

réfections les berges ont été réalisées trop abruptes et que le ressac de l'eau vient les éroder et ainsi engendre des éboulements. La solution envisagée consisterait à renforcer et adoucir les berges pour donner une pente douce ce qui enlèverait tout risque d'effondrement. Par ailleurs il y aura également nécessité de renforcer la digue qui est également sujette à cette érosion sur les parties qui n'ont pas été protégée par des enrochements.

Une première entreprise a fait parvenir des devis en ce sens. D'autres entreprises ont été sollicitées car au vu des montants engagés il est nécessaire de faire une mise en concurrence.

Dans tous les cas il faudrait rechercher des financements et il est proposé au conseil d'autoriser Mr le Maire à demander des subventions sur la base de ce premier devis.

Délibération N° 6/23/10/2020	Date : 23/10/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré mandate Mr le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention concernant ce projet.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

14) PREPARATION BULLETIN MUNICIPAL

Mr le Maire explique qu'il est temps de préparer les articles du bulletin municipal. Il sollicite les adjoints et conseillers, chacun dans leur domaine pour rédiger des articles. Il est prévu que les articles soient rendus pour le 15 novembre. Il propose de faire un recensement des articles à écrire Faire une page ouverte.

Pour faciliter le fonctionnement de la cellule de relecture Monsieur Jean-Philippe Clerc propose une procédure informatique.

Par ailleurs Monsieur le Maire propose d'avoir une réflexion concernant les tarifs des parutions publicitaires au vu de la période de difficulté économique. Pour les commerces et artisans ayant leur siège social sur la commune la parution serait offerte et pour tous les autres annonceurs une réduction pourrait être définie.

Tarif des parutions 25 %

A4 : 850 € ½ A4 : 315 € au lieu de 420 € ¼ de A4 : 160 € au lieu de 210 € 1/8 de A4 : 75 € au lieu de 100 € soit environ 25 % de réduction.

Délibération N° 7/23/10/2020	Date : 23/10/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré fixe les prix comme suit : A4 : 850 € ; 1/2A4 : 315 € ; 1/4A4 : 160 € ; 1/8A4 : 75 €

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

15) TRAVAIL SUR LES PRIORITES COMMUNALES

l'étude de ce dossier est reportée

16) POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant la réfection et les aménagements de la RD 38 sont stoppés à ce jour suite à un problème de remontée d'eau et de sol argileux. Il a donc été nécessaire de demander à deux laboratoires de faire d'analyse pour trouver la solution la plus adéquate à mettre en place.

Initialement le renforcement de la chaussée était prévu du carrefour RD33/RD38 au carrefour Rue des Piochys compris.

La structure prescrite par le Département sur la base d'un trafic de type T3 était de 30cm de GNT, 12cm de GB3 et 6cm de BBSG 0/10 sous réserve d'obtenir une PF2.

Des essais de plaques sur la plateforme support ont été réalisés par EIFFAGE à la demande du MOE et transmis au Département. Ces essais étaient concluants (28.1 MPA pour le plus défavorable).

A la demande du département, la reprise de la structure a été prolongée d'environ 70 m en direction de la tuilerie dans les mêmes conditions techniques et financières.

Les travaux ont été réalisés par temps sec. La zone complémentaire située pourtant en point haut de la rue s'est rapidement mise à matelasser au passage des camions.

La SOGEDO est intervenue rapidement pour vérifier l'existence d'une éventuelle fuite de la conduite d'eau (sans objet).

Néanmoins, de fortes précipitations sont survenues durant le week-end avec l'apparition d'une poche d'eau en surface.

Dans un souci de limiter la propagation des dégâts et de protéger le centre bourg, une tranchée drainante a été rapidement mise en œuvre.

Les laboratoires du département et d'EIFFAGE ont réalisé des analyses de sol qui ont mis en évidence un sous-sol argileux très sensible à l'eau.

Décisions sur la nouvelle structure à mettre en œuvre :

Terrassement à -0.78 m du niveau fini. Pose d'un géotextile anti-contaminant et remblais. Les terrassements comprendront une surlargeur de 0.50 m de part et d'autre du bord de chaussée.

Une pente en travers sur le fond de forme évacuera l'eau dans la tranchée drainante.

Une tranchée drainante perpendiculaire à la chaussée sera réalisée à chaque extrémité des terrassements au niveau des raccordements avec les structures existantes.

La zone à reprendre a été définie sur place par le Département (marquage peinture) suite aux essais de portance réalisés par son laboratoire.

Ces travaux seront réalisés par temps sec et sous réserve de pouvoir détourner et remplacer la conduite d'eau existante.

Une réunion le 3 novembre avec la Commune de Commenailles et le Syndicat des 3 rivières est à confirmer.

L'ensemble des bordures sur cette zone seront à reposer.

A cet effet, le profil en long de la chaussée sera réétudié pour favoriser l'écoulement des eaux de surface.

En cas d'impossibilité de réaliser ces travaux cette année pour des raisons climatiques ou budgétaires, une solution provisoire a été validée pour permettre la circulation des véhicules légers sur la période hivernale.

- Mise en place d'un géotextile sur la zone non structurée.
- Mise en œuvre de GNT sur 0.28 m et d'un bicouche pour assurer d'une part la circulation des VL, les accès aux propriétés et d'autre part l'évacuation des eaux de pluie dans les avaloirs.

Suites à donner

EIFFAGE : Chiffrage du coût des travaux complémentaires et supplémentaires.

SIDEC : Réunion avec la Commune et le Syndicat des 3 Rivières pour étudier la possibilité de détourner puis de remplacer la conduite d'eau existante et de coordonner avec les travaux de terrassement. Voir les possibilités du code de la commande publique pour intégrer les dépenses afférentes à ces travaux dans le présent marché.

COMMUNE : Prolonger l'arrêté de circulation jusqu'au printemps 2021. Informer la Tuilerie des désagréments rencontrés et de l'interdiction de circulation aux poids lourds. Se rapprocher de Monsieur Michel THOMAS au Département pour l'aspect financier.

17) DEMANDE DE SUBVENTIONS

ADMR demande de subvention et recherche des bénévoles pour les personnes qui ont un service d'alerte afin de pouvoir répondre si besoin. Un appel à bénévoles sera fait.

Délibération N° 8/23/10/2020	Date : 23/10/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'accorder 800 € à l'ADMR, 200 € à l'Amicale des Donneurs de Sang de Bletterans, 300 € à l'Athlétic club de Commenailles

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

18) URBANISME

Utilisation du droit de préemption sur les parcelles ZS 16, ZS 17, ZS 18

Champ à l'Asne. Ces parcelles sont situées vers la zone artisanale et dont la parcelle ZS 16 est classée AUY zone à urbaniser à vocation à accueillir des activités économiques. Mr le Maire demande l'avis du conseil à ce sujet.

Délibération N° 9/23/10/2020	Date : 23/10/2020
Vu les explications données	Le conseil municipal après avoir pris connaissance des divers éléments décide de faire valoir le droit de préemption de la commune sur les terrains concernés par le zonage activités commerciales.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

Le conseil municipal

Déclarations de travaux déposés :

CHABERT Frédéric – 490 Chemin des Jonquilles – Le Grand Bois – Pose de palissades

PIOTELAT Emmanuel – 545 rue des Combes – Abri de jardin

Déclaration de travaux acceptées :

PUTIGNY Maxime – 375 Rue Sarrazin- Clôture avec muret et grillage.

PIOTELAT Emmanuel – 545 rue des Combes – Abri de jardin

Déclaration de travaux refusée :

CHABERT Frédéric – 490 Chemin des Jonquilles – Le Grand Bois – Pose de palissades

Le Gîte des GT Commenailles – 102 rue du Louvot – 39140 NANCE – Création de vélux 120 Rue des Essarts -

Permis de construire déposés : BADET Moïse – 175 Rue de la Forêt-Le Villarnier- Démolition partielle et reconstruction d'un étage à la suite d'un incendie

Permis de construire acceptés : néant

Certificats d'urbanisme déposés :

D. SOULAGE (Cabinet géomètres) – Chemin des Egarés – Le Grand Bois – Division de terrain en 3 lots pour construction de maisons individuelles

Maître Hélène ENSUQUE - 185 Chemin de la Fouilla – Le Villarnier – (cu d'information)

Maître Pierre TAILHARDAT – 185 Chemin de la Fouilla - Le Villarnier – (cu d'information)

Maître Luc SIMONIN – Rue des Châteaux – La Piotière – (cu b)

19) INFORMATIONS DIVERSES

Présentation du rapport annuel du SYDOM du jura

Le Maire

Jean-Louis MAITRE